

Règlement de la course

1-ORGANISATION

L'Association Sportive de Bologne organise le samedi 6 juin 2026 sa 45ème édition des boucles de Bologne, inscrite au calendrier des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

2-PARCOURS:

- 1 - Course BABY ATHLE 600m 1 petite boucle.
- 2 - Course EVEIL ATHETIQUE + POUSSIN 1200m 2 petites boucles.
- 3 - Course BENJAMIN + MINIME 2600m 1 grande boucle.
- 4 - Course 5 km 1 grande boucle.
- 5 - Course 10 km 2 grandes boucles.

3-DÉPARTS:

rue de la république face au parking de la salle des fêtes.

- 18h30 - Course 1 : BABY ATHLE 600m
18h45 - Course 2 : EVEIL ATHETIQUE + POUSSIN 1200m
19h00 - Course 3 : BENJAMIN + MINIME 2600m
19h30 - Course 4 : 5 km
19h30 - Course 5 : 10 km

4-ARRIVÉE :

Rue de la république face au parking de la salle des fêtes.

5-POSTE DE RAVITAILLEMENT :

2 à chaque passage à l'écluse de Bologne, devant le parking de la salle des fêtes et un à l'arrivée.

6-ACCÈS:

épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2010 et avant. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7-ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS :

La FFA a défini des catégories et distances autorisée par tranche d'âge. L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription. L'inscription est ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés. Des signaleurs seront postés aux points jugés les plus délicats, les coureurs devront respecter le code de route.

- Pour le 600m

Baby athlé G et F nés de 2020 et après

(**gratuit**) une autorisation parentale vous sera demandé ainsi qu'un questionnaire santé qui sera mis à votre disposition lors de l'inscription (**obligation d'accompagner l'enfant**)

- Inscription sur place à la salle des fêtes de Bologne

Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course

- Pour le 1200m

Eveil athétique G et F nés en 2017 à 2019 + poussins G et F nés de 2015 à 2016

2€ sur place, pour les mineurs sans licence, une autorisation parentale vous sera demandé ainsi qu'un questionnaire santé qui sera mis à votre disposition lors de l'inscription.

- Inscription sur place à la salle des fêtes de Bologne

Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course

- Pour le 2600m :

Les benjamins G et F nés entre 2013 à 2014 + les minimes G et F nés en 2011 à 2012

3€ sur place, pour les mineurs sans licence, une autorisation parentale vous sera demandé ainsi qu'un questionnaire santé qui sera mis à votre disposition lors de l'inscription.

- Inscription sur place à la salle des fêtes de Bologne

Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course

- Pour le 5km

- Pour athlètes G et F nés en 2010 et avant.

- Inscription en ligne (à privilégier) : sur le site de de Chronopro

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition, de présenter une autorisation parentale et un questionnaire santé dûment remplie et signée sur place.

> Elle devra être accompagnée de l'attestation (Pass Prévention Santé) valide à la date de la course lien : **pps.athle.fr** ou de la licence FFA2025-2026, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

> Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

> Tarifs (frais bancaires en ligne en sus) :

- 6 € inscription à l'avance

- Inscription possible sur place à la salle des fêtes de Bologne

Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course

> Tarifs

- 8 € sur place

- Pour le 10km

- Pour athlètes G et F nés en 2010 et avant.

- Inscription en ligne (à privilégier) : sur le site de de Chronopro

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale et un questionnaire santé dûment remplie et signée sur place.

> Elle devra être accompagnée de l'attestation (Pass Prévention Santé) valide à la date de la course lien : **pps.athle.fr** ou de la licence FFA2025-2026, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

> Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

> Tarifs (frais bancaires en ligne en sus) :

- 12 € inscription à l'avance

- Inscription possible sur place à la salle des fêtes de Bologne

Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course

> Tarifs

- 15 € sur place

> Elle devra être accompagnée de l'attestation (Pass Prévention Santé) valide à la date de la course lien : pps.athle.fr ou la licence FFA2025-2026, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

**- Inscription possible sur place à la salle des fêtes de Bologne
Fin des inscriptions 1/2 heure avant le départ de chaque course**

8- DOSSARDS:

Remis sur place à la salle des fêtes de Bologne à partir de 17h00 Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire tout au long de l'épreuve et jusqu'à l'arrivée. Il doit être visiblement sur le devant du corps et maintenu, les puces ne doivent pas être décrochées. Elles servent au bon fonctionnement du chronométrage.

Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course.

9 – CHRONOMÉTRAGE :

Le chronométrage est assuré par Mr DUFAYS Stéphane par puces électroniques.

Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

10 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :

A) les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Il est indiqué que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de courses.

Les résultats seront publiés et disponibles sur internet : sur les sites de la FFA, du JHM et de la page facebook du club, et sur les journaux locaux.

B) Récompenses coureurs du 5 et 10km
- Scratch hommes et femmes (1^{er} , 2^e et 3^e)
- 1^{er} cadet homme et femme
- 1^{er} junior homme et femme

C) Récompenses coureurs du 600m
- Une médaille pour tout les enfants

D) Récompenses coureurs du 1200m
- 1^{er} éveil athlétique et 1^{ère} éveil athlétique
- 1^{er} poussins et 1^{ère} poussine

E) Récompenses coureurs du 2600m
- 1^{er} benjamin et 1^{ère} benjamine
- 1^{er} minime et 1^{ère} minime

Chaque participant recevra un lot souvenir lors de son inscription ou à l'arrivée des courses.

11-CONTRÔLES:

Effectués par les organisateurs sur les points stratégiques du parcours. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

12-SECURITE :

Les épreuves se déroulent sur un parcours sécurisé sous le contrôle du service d'ordre de l'organisation et des signaleurs accrédités. Les accompagnateurs à vélo sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

13- RESPOSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie (AIAC courtage n°4121633J. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14-ASSISTANCE MEDICALE :

Elle est assurée par les secouristes de l'ADPC 52. Ils pourront arrêter tout participant montrant des signes de fatigue extrême.

Toutefois, chaque participant à l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

15 – DROIT A L'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image (images fixes, ou audiovisuelles), sa voix et sa prestation sportive à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16 – MODIFICATION ET ANNULATION DES EPREUVES :

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et à ses représentants.

17 – RECLAMATIONS :

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 1 heure après l'arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos) ne peuvent être utilisées à caractère officiel.

18 – ACCEPTATION :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses, sous peine de disqualification.

19-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : les gobelets seront ramassés au fur et à mesure du passage des coureurs par les personnes affectées aux postes de ravitaillement.